



Michel Dakar
9, Route de Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine
Tél : 02 32 70 82 35

Villequier, le 14 octobre 2019

Madame l'Ambassadrice
de la République arabe syrienne en France
20, rue Vanneau
75007 Paris

Madame l'Ambassadrice,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma démarche exposée par le dossier joint à la présente, de faire participer les citoyens français à la reconstruction de la Syrie.

Je vous prie de recevoir, Madame l'Ambassadrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

M. DAKAR

P.J. : 1

MICHEL DAKAR
9 Route de barre y va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE
02 32 70 82 35

LRAR n° 1A 166 589 7660 4



Michel Dakar
9, Route de Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine
Tél : 02 32 70 82 35

Villequier, le 14 octobre 2019

Mr Bastion Coriton, maire de Rives-en-Seine,
Mr Jean-Claude Weiss, président de l'Agglo Caux Seine.

Objet : demande d'indemnisation pour mes frais de justice engagés afin de faire cesser les nuisances sonores dont vous êtes la cause (affaire piscine de Caudebec-en-Caux).

Messieurs,

Je vous demande de me verser chacun, la somme de 5482,29 € comme dédommagement pour les frais que j'ai engagés pour la procédure d'expertise relative aux nuisances sonores de la piscine de Rives-en-Seine Agglo Caux Seine.

Ce montant correspond exactement aux honoraires d'huissiers et d'avocats pour la période de dépôt de la requête de demande d'une expertise, jusqu'à la remise du rapport de l'expert.

Votre responsabilité est égale, d'une part la mairie de Rives-en-Seine n'a pas pris les mesures autoritaires qu'elle avait le pouvoir d'imposer pour faire cesser un trouble manifeste à l'ordre public, d'autre part l'Agglo Caux Seine est le gestionnaire de la piscine, et a laissé faire les équipes dont elle a la responsabilité.

Mais deux problèmes fondamentaux corollaires à cette demande doivent être abordés, et je me dois de vous en informer.

J'ai prévenu préventivement Mme la Présidente du Tribunal administratif de Rouen que j'agis sans avocat, ce qui est contraire au code de Justice administrative en cas de demande d'argent. La raison en est que je considère, par des faits constatés, que l'avocat en justice administrative agit en réalité comme un membre solidaire du tribunal, et ne peut être en opposition avec ce dernier, ce qui dans ce cas pose problème car cette affaire place l'avocat en position d'opposition en raison des faux en écritures publiques que vous avez commis durant la procédure, qui engagent la responsabilité du Tribunal et de l'expert judiciaire.

La lettre de réponse de Mme la Président figure en annexe de cette demande. J'informai Mme la Présidente qu'en cas de rejet de ma requête, je porterai après les recours possibles, l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Le second point est qu'il m'est difficile de recevoir de l'argent de vous, car cet argent ne sera pas le vôtre, mais celui des citoyens via les impôts, qui n'ont pas à payer pour des fautes commises par vous. Je ne désire pas léser des innocents.

Toutefois, je ne désire pas ne pas obtenir un dédommagement financier.

Aussi, je vous informe de ce que j'ai décidé.

Étant de nationalité française et syrienne, la Syrie étant actuellement l'objet d'une guerre d'anéantissement commencée en 2011 dans laquelle la France est engagée, et étant actuellement au deux tiers détruite, j'ai décidé de reverser l'argent octroyé au gouvernement syrien pour aider les citoyens syriens. Cela sera donc une aide de citoyens à citoyens dans l'intérêt général, car les citoyens français sont innocents de cette guerre d'anéantissement décidée sans leur consentement par les élus.

Préventivement, j'informe diverses ambassades à Paris, de cette décision, et leur communique la copie de cette lettre.

Je vous rappelle que le silence conservé deux mois équivaut à un refus, et que je porterai ce refus devant le Tribunal administratif de Rouen.

Je vous prie de recevoir, Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

M. MAMMAR

MICHEL DAKAR
3 Route de barre y va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE
02 32 70 82 35

P. J. : lettre du TA de Rouen datée du 2 octobre 2019, signée Jenny Grand d'Esnon

Réf. Internet :

<http://www.aredam.net/demande-indemnisation-modalites-et-beneficiaires.pdf>

Dossier :

<http://www.aredam.net/procedures-calme.html>

<http://www.aredam.net/sommaire-publications-procedures-calme.html>

<http://www.aredam.net/procedures-calme-documentation.html>

Copie communiquée au TA de Rouen, LRAR n° 1A 167 700 5136 4

Copie communiquée au TA de Caen, LRAR n° 1A 167 700 5132 6

Copies papier adressées par voie postale à diverses ambassades à Paris.

LRAR n°1A 167 5134 0 (Mr B. Coriton), LRAR n°1A 167 700 5135 7 (Mr J. C. Weiss)

N/Ref. : JGE/SB

☎ : 02.35.58.35.04

☎ : 02.35.58.35.03

Rouen, le mercredi 2 octobre 2019

La Présidente du Tribunal

à

Monsieur Michel Dakar
9, route de la Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine

Monsieur,

Par courrier du 23 septembre 2019, reçu par le tribunal le 25 septembre 2019, vous m'informez de votre intention de déposer deux requêtes au tribunal et me demandez mon accord pour les déposer sans l'assistance d'un avocat alors que, selon vous, ses requêtes devraient être présentées par un avocat. Vous me demandez également de vous indiquer les voies de recours dans l'hypothèse où je vous opposerais un refus.

Je ne serai en mesure de prendre position sur la question de savoir si les requêtes que vous souhaitez déposer doivent ou non être présentées par un avocat que lorsque j'en aurai été rendue destinataire. Il vous appartient donc, si vous le souhaitez, de saisir le tribunal de ces deux requêtes. Je vous rappelle que les règles applicables en matière de ministère d'avocat figurent, notamment, aux articles R 431-2, R 431-3 et R 522-5 du code de justice administrative, consultable sur Légifrance.

J'ajoute que, si l'une ou l'autre de vos requêtes devait être rejetée, quel qu'en soit le motif, les voies et délais de recours contre la décision par laquelle le tribunal procédera à ce rejet vous seront indiquées dans la notification de sa décision.

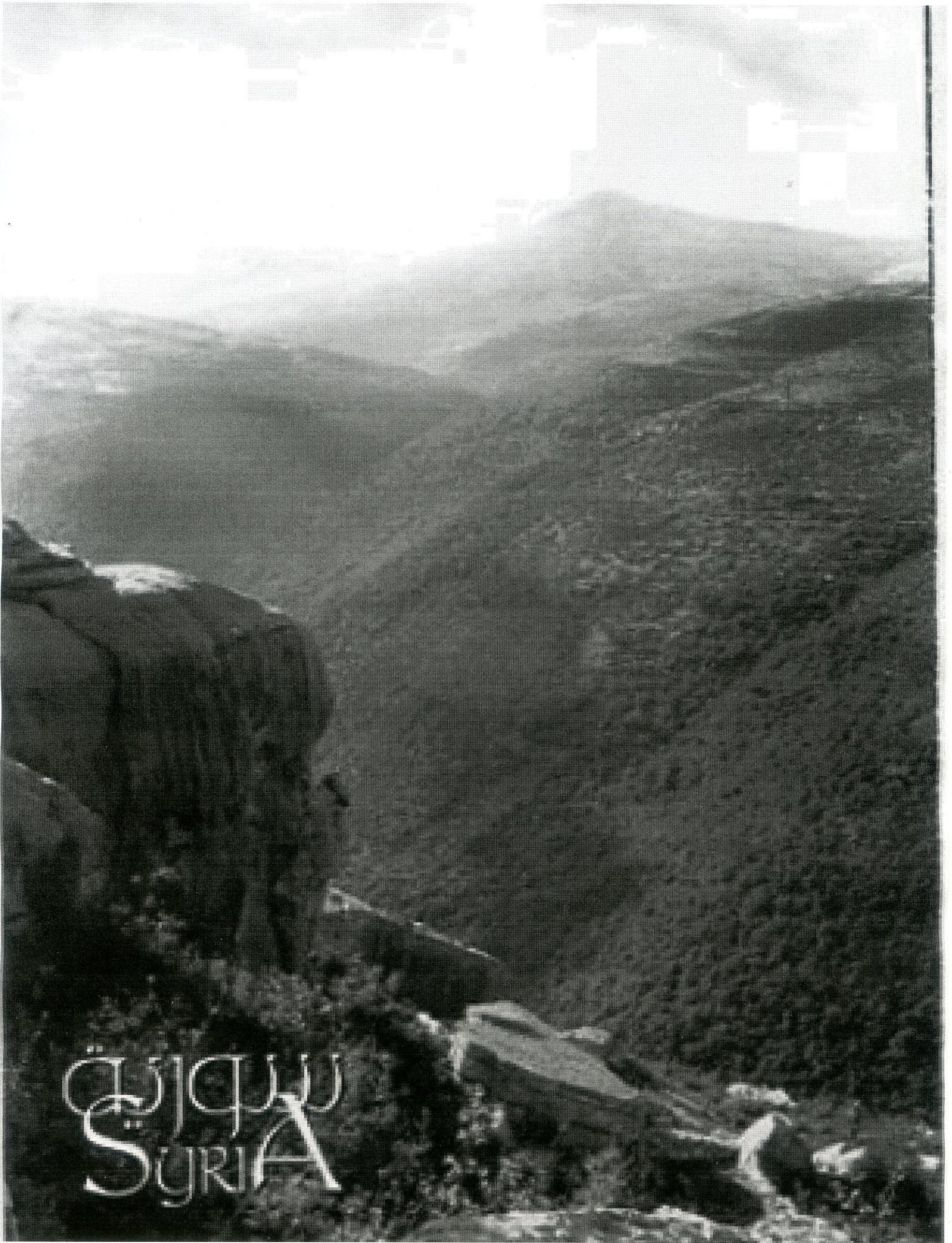
Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

La Présidente du Tribunal Administratif de Rouen,



Jenny GRAND d'ESNON

TRATUS JAHANAM VALLEY



سُورِيَا
SYRIA

Destinataire
Tribunal Administratif
de Caen. N. Le Président
3 rue Arthur le Duc
B.P. 25086
14050 CAEN Cedex 4

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 167 700 5132 6**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR



DÉPÔT
PAR LE CLIENT

Destinataire
Tribunal Administratif
de Rouen. N. Le Président
53 avenue Gustave Flaubert
CS 50500
76005 ROUEN Cedex

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 167 700 5136 4**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR



DÉPÔT
LE CLIENT

Destinataire
Mairie de Rives-en-Seine
N. B. CORITON Maire
1, avenue Winston Churchill
BP3 Caudebec-en-Caux
76490 RIVES-EN-SEINE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 167 700 5134 0**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR



DÉPÔT
LE CLIENT

Destinataire
AGGLO CAUX SEINE
N. J. C. WEISS, Président
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon BP20062
76170 LILLEBONNE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 167 700 5135 7**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE



DÉPÔT
LE CLIENT

Destinataire
Ambassade de la République
arabe syrienne.
Madame l'Ambassadrice
Lamia Chakhour
10 rue Vanneau 75007 PARIS

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 166 589 7660 4**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE



DÉPÔT
LE CLIENT

Destinataire
M. J. C. WEISS, Président
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon BP20062
76170 LILLEBONNE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 166 589 7660 4**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE



DÉPÔT
LE CLIENT

Destinataire
M. J. C. WEISS, Président
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon BP20062
76170 LILLEBONNE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 166 589 7660 4**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE



DÉPÔT
LE CLIENT

Destinataire
M. J. C. WEISS, Président
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon BP20062
76170 LILLEBONNE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 166 589 7660 4**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE



DÉPÔT
LE CLIENT

Destinataire
M. J. C. WEISS, Président
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon BP20062
76170 LILLEBONNE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 166 589 7660 4**
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Expéditeur
Michel DAKAR
9, Route de Barre-y-va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE



DÉPÔT
LE CLIENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier



La Poste S.A. au capital de 9 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

SGR 2 V23 MSR 1B 15-1092932 07-19

SGR 2 V22 MSR 1B 15-1092939 04-19